



Pas de pension alimentaire que faire?

Par **gucci83**, le **08/05/2013 à 18:08**

bonjour,
j'ai eu un jugement qui date du 28 février et la juge ne ma pas accordé de pension alimentaire malgré toutes les preuves que j'ai fourni.
mon ex c'est mis insolvable et a mis les 2 enfants de sa femme a sa charge et dit qui touche 336E et 660E de retour a l'emploi et qui suit une formation de taxi.
Mais il a 4 voiture et travail "au noir" il touche plus de 3500E par mois et possède une villa en Tunisie et propriétaire de son appart. que faire mes enfants ont des besoins et malgré tout sa il les a la 1 weekend sur 2 et la moitié des vacances.je voudrai faire appel et changer d'avocat car celui-ci n'a rien fait en ma faveur tous que j'ai demander na pas aboutit(demande de pension, etc..je vais poster une autre question a ce sujet)
merci c urgent

Par **youris**, le **08/05/2013 à 19:05**

bjr,
il ne suffit pas d'affirmer, devant le juge il faut prouver vos affirmations.
donc récupérez des preuves de vos affirmations et vous pourrez refaire une demande devant le JAF.
cdt

Par **Visiteur**, le **19/09/2014 à 08:53**

Bonjour,
malgré vos preuves vous n'avez pas eu de PA ? Preuves de...? Mais peut être est ce ainsi parce que le juge a estimé que vos revenus vous dispensaient de PA !? Une PA n'est pas obligatoire ! Si le parent qui a la garde gagne sa vie nettement mieux que l'autre il peut être décidé qu'il a les moyens de satisfaire les besoins de ses enfants sans aide !